

# le 10/10/2007,

## Première Journée nationale des *dys*

*" donnons la parole aux dys !"*

### Les dys en Ile et Vilaine

#### COLLEGES ET LYCEES

- **Quand signaler un troubles dys ?**

Lors de l'inscription, ou dès que le trouble est diagnostiqué.

C'est parfois l'établissement qui repère un trouble possible. Dans ce cas, l'établissement va conseiller aux parents de prendre rendez-vous avec un orthophoniste, pour faire faire un bilan orthophonique.

- **A qui ?**

→ Au professeur principal, à chaque rentrée scolaire, et aux autres professeurs ( en particulier français et langues vivantes pour les enfants dyslexiques + autres professeurs suivant le type de trouble dys ), soit directement, soit par l'intermédiaire du professeur principal.

→ A l'infirmière. Si vous le souhaitez, elle pourra appuyer votre démarche auprès de l'équipe enseignante. D'autre part, elle assure le lien avec le médecin scolaire, qui devra rencontrer votre enfant en cas de demande de tiers-temps pour un examen.

→ Au chef d'établissement.

- **Qui coordonne la mise en place des aménagements pédagogiques ?**

Le professeur principal.


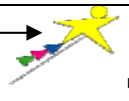

Ces aménagements pédagogiques se font dans le cadre d'un projet. En fonction du degré de handicap occasionné par le trouble dys, il y a 2 types de projets possibles :

→ P.A.I. ( = Projet d'accueil individualisé ) : Il convient pour un trouble léger ou moyen et est de la responsabilité de l'établissement scolaire.

→ P.P.S. ( = Projet personnalisé de scolarisation ) : Il est recommandé pour des troubles plus sévères et donne accès à des aides plus conséquentes ( aides financières , auxiliaires de vie scolaire, etc...). Il exige de passer impérativement par la M.D.P.H. ( Maison du handicap ).

Différentes personnes peuvent vous conseiller pour le type de projet le mieux adapté à votre enfant : votre orthophoniste, l'infirmière ou le médecin scolaire, les enseignants s'ils ont l'habitude de monter ce type de projet, le chef d'établissement.

Les P.A.I. comme les P.P.S. prévoient la mise en place d'aménagements pédagogiques adaptés à chaque enfant, par exemple : travail écrit allégé en classe et à la maison / évaluation adaptée / relecture des consignes par l'enseignant / évaluations orales en remplacement de certaines évaluations écrites /

<a href="http://www.avenir-dysphasie.asso.fr">http://www.avenir-dysphasie.asso.fr</a>	<a href="http://www.apedys35.org">http://www.apedys35.org</a> <a href="http://www.apedys.org">http://www.apedys.org</a>	<a href="http://www.dyspraxie.info/">http://www.dyspraxie.info/</a>
 <p>AVENIR DYSPHASIE ASSOCIATION AVENIR DYSPHASIE (A.A.D.)</p>	 <p>Dyslexie Apédys35</p>	 <p>Dyspraxique Mais Fantastique</p>

# le 10/10/2007,

## Première Journée nationale des *dys*

*" donnons la parole aux dys !"*

### Les dys en Ile et Vilaine

vérification de la prise de notes en cours / photocopie de la trace écrite du cours / soutien individuel ou en très petits groupes / mise à disposition d'outils pédagogiques spécifiques ...

- **Comment communiquer avec l'enseignant ?**

→ Prendre contact dès le mois de septembre.

→ Ne pas hésiter à dire les difficultés rencontrées par votre enfant. Dire aussi ce qui pourrait faciliter son travail en classe et à la maison. Parler des aménagements mis en place les années précédentes.

→ Ne pas hésiter à demander des rendez-vous avec le professeur principal et avec les autres professeurs en cours d'année, si besoin.

- **Comment suivre l'évolution de l'enfant, les besoins, être en réciprocité avec la pédagogie mise en place à l'école ( rôle des parents en relation avec l'école ) ?**


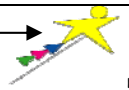

L'idéal est de pouvoir discuter de ce point avec l'équipe pédagogique ou au moins avec le professeur principal. L'orthophoniste peut ici apporter des conseils très utiles. Ce dialogue peut avoir lieu lors de la commission de préparation du P.A.I. , puisque vous serez présent lors de cette commission, ainsi que le professeur principal, l'infirmière, le médecin scolaire et votre orthophoniste. Il est important de vous mettre d'accord sur la méthode de travail et sur les exigences.

*Quelques conseils de base, valables pour tous les enfants :*

→ Regarder l'agenda / cahier de textes tous les jours et aider l'enfant à le tenir le plus clairement possible ( quelques abréviations simples peuvent simplifier la prise de notes dans l'agenda ) .

→ Demander à votre enfant de vous « raconter » ce qu'il a appris en classe, ou de vous « raconter » la leçon qu'il a apprise, plutôt que de la réciter.

→ Si votre enfant a des problèmes de lecture importants, lui lire les leçons à haute voix , puis lui demander de vous raconter ce qu'il en a retenu.

<a href="http://www.avenir-dysphasie.asso.fr">http://www.avenir-dysphasie.asso.fr</a>	<a href="http://www.apedys35.org">http://www.apedys35.org</a> <a href="http://www.apedys.org/">http://www.apedys.org/</a>	<a href="http://www.dyspraxie.info/">http://www.dyspraxie.info/</a>
 <p>AVENIR DYS PHASIE ASSOCIATION AVENIR DYS PHASIE (A.A.D.)</p>	 <p>Dyslexie Apédys35</p>	 <p>Dyspraxique Mais Fantastique</p>